

## **Procès-verbal de l'assemblée générale 2005:**

Adopté lors de l'assemblée générale du 7.12.2006

Approbation du Procès-verbal de l'AG 2004: M. M.-A. Panchaud juge que l'article de nos statuts précisant que le cheminement riverain doit être praticable avec des fauteuils roulants est une trop lourde contrainte et que nous devrions le supprimer. Le président explique que ce point de l'ordre du jour est réservé à l'approbation du procès-verbal de l'AG 2004 et que toute nouvelle proposition sera traitée au point 5. Discussion ou 7. Divers. Le Procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

Rapport de trésorerie et adoption des comptes 2004: Les vérificateurs des comptes, Madame Salwa Aeby (ancienne Taxatrice à l'Administration fiscale) et Monsieur Alex Lang (Contrôleur de Gestion) ont vérifié toutes les pièces comptables (PostFinance - yellownet) et ils ont rédigé le rapport de trésorerie et le bilan 2004. Après présentation par Monsieur Alex Lang, ces deux documents ont été adoptés à l'unanimité et ils sont publiés sur ce site. Madame Aeby n'a malheureusement pas pu assister à cette AG suite au décès d'un proche.

Rapport d'activités du comité et présentation des activités futures: Le Président présente la complexité de notre lutte en énumérant les échanges de courrier entre notre Association et les différents services cantonaux compétents. Ils ont porté sur:

- Le projet du musée à Vidy, Lausanne (3 pages)
- Le projet de port Mies/Tannay (7 pages)
- L'opposition à la modification du tracé du cheminement riverain à Mies, Rte des Chatillons (1 page)
- Nos nombreuses demandes d'intervention au Service SFFN du canton (15 pages)
- Nos nombreuses demandes d'intervention à la Commission des rives du canton (10 pages)

Il a ensuite décrit notre parcours de combattant pour obtenir un «Avis de Droit» de la part d'un avocat spécialisé en droit administratif vaudois portant sur l'aménagement du territoire. Il était souhaitable que l'homme de loi soit motivé et qu'il adhère à nos objectifs afin de guider et soutenir ouvertement nos actions. Cet homme est parmi nous et le Président à la très grande joie de présenter aux membres le futur Avocat de l'association, Me Thierry THONEY, de Lausanne, chaudement acclamé par l'assistance. Lui passant la parole, Me Thoney présente sur le champ son «Avis de droit» en développant ce qu'il considère comme ses recommandations prioritaires.

L'exposé du Vice-Président traitait particulièrement de l'accompagnement de l'action judiciaire par une action politique. Les élections communales sont une bonne occasion de sensibiliser citoyens et citoyennes aux enjeux que représentent les rives du lac ainsi qu'à notre lutte. Il ne faudra pas manquer de les informer régulièrement par voie de presse sur nos actions et au besoin prendre contact avec des responsables de partis.

Le Président explique que le comité maintiendra ses actions, fidèle aux statuts et à la stratégie de l'association jugée plutôt bonne jusqu'à présent. Il tentera d'optimiser les actions prioritaires d'abord dans les domaines juridique et politique et ensuite dans ceux de la promotion et des relations publiques.

Vu la nature confidentielle des informations traitées et pour des raisons stratégiques, le comité a décidé de ne pas publier de détails à ce sujet sur le site internet de l'association.

#### **Discussion:**

M. John STERLINI propose que nous démolissions simplement la jetée coté Genève de la plage de Mies qui barricade, entre autres, le Marchepied... - après tout... même le mur de Berlin est tombé... MaîtreTHONNEY lui répliqua, que comme avocat il ne peut pas souscrire à une telle action, mais que cette idée soulève une question très intéressante: Quelle serait la prise de position du tribunal si un mur, illégalement construit sur le domaine public, était détruit de façon illégale? (NB surtout qu'aucune des clauses majeures de la Concession de régularisation, malheureusement accordée par le Conseil d'Etat, n'est respectée)

M. Charles ZURMÜHLE s'est dit impressionné par la complexité, la quantité et la qualité du travail fourni par le comité et avoue qu'il vient de décider de soutenir au mieux nos efforts.

Mme Giustina DANISI (NB depuis devenue Conseillère communale de Mies) a exprimé qu'elle adhère entièrement aux dires de M. Zurmühle.

Mme Suzie NCHINDA (NB depuis devenue Conseillère communale de Mies) fait les mêmes constats en soulignant qu'elle ne se rendait absolument pas compte de l'énorme complexité de notre lutte. Elle explique : « Vivre près du lac était une des raisons principales dans mon choix d'acquérir une propriété à Mies; grand était donc le choc quand j'ai découvert le nombre impressionnant de panneaux d'interdiction de passage placés à chacun des accès menant au lac, que ce soit du côté du giratoire en direction de Versoix, ou du côté de la plage vers Tannay. Quelle grande déception et quelle peur d'être en train de violer un domaine qui apparaît comme privé, alors que ces accès au domaine public, le lac, devraient être publics offrant aux habitants un élément important de la qualité de vie prévu par la loi. Je suis ravie de savoir que l'association *RIVES PUBLIQUES* existe et se bat dans l'intérêt de tous pour la récupération d'un bien qui devrait être public plutôt que le privilège d'un petit nombre. »

M Philippe CODEREY (Conseiller communal de Mies) souhaite que les membres puissent d'avantage participer à la lutte de l'association. Le Président explique que déjà seul le fait d'être un membre actif est déjà un engagement et un soutien extrêmement appréciable mais que tout membre peut et devrait faire un maximum de promotion pour notre association, notamment pour trouver des nouveaux membres et donateurs dans son entourage (effet boule de neige).

Le Président explique que la stratégie décidée par le comité est mûrement réfléchie et basée sur des analyses en profondeur du problème de la privatisation des rives et des stratégies d'élimination d'obstacles qui ont fait leurs preuves dans des domaines de complexité similaire. Des centaines d'interventions de toute sorte et couronnées de succès, ne remplaceront pas la valeur exemplaire d'une approche ciblée, p.ex. l'obtention d'une jurisprudence en notre faveur de portée cantonale, voire fédérale. Le Président souligne que pareil succès, clairement visible et tombant dans l'opinion publique, nous donnera, en même temps la crédibilité nécessaire nous permettant d'obtenir facilement les fonds nécessaires pour financer notre lutte, soit à travers des

cotisations de nouveaux membres soit à travers des donations et ceci sur tout le territoire de la Suisse.

Décharge du comité pour l'année 2004: L'assemblée a donné décharge au comité, à l'unanimité.

Propositions individuelles: Le comité n'a reçu aucune demande écrite (conformément au délai de 7 jours précédents l'assemblée, mentionnée dans les statuts) pour le traitement d'une question particulière,

Pour le comité:

Victor von Wartburg  
Président fondateur